



Ordre du jour provisoire (annoté)

- 1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Rapport du Directeur général**
- 3. Rapport des comités régionaux au Conseil exécutif**

Le Conseil sera invité à examiner les recommandations et les observations des comités régionaux dans les rapports présentés conformément à la décision WHA65(9) (2012).

- 4. Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif**

Le Conseil sera saisi à l'ouverture de sa session du rapport de la trente-septième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration, qui doit se tenir du 25 au 27 janvier 2023.

Pilier 1 : Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle

- 5. Couverture sanitaire universelle**

- Réorientation des systèmes de santé vers les soins de santé primaires, fondement résilient de la couverture sanitaire universelle, et préparatifs d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la couverture sanitaire universelle

En préparation de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la couverture sanitaire universelle, prévue en 2023,¹ le Directeur général présentera un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la déclaration politique de 2019. Ce rapport prend acte des défis sans précédent auxquels les pays sont confrontés actuellement, qui découlent de la pandémie, des conflits, des contraintes économiques et énergétiques, de la défiance sociopolitique, des changements climatiques et des difficultés à répondre aux besoins de santé auxquels se heurtent les huit milliards d'habitants que la planète compte aujourd'hui. Il présente les priorités stratégiques qui ressortent des données en vue de guider les travaux de la réunion de haut niveau et de favoriser l'instauration progressive de la couverture sanitaire universelle et de la santé pour tous, des piliers essentiels pour conduire le relèvement et rebâtir en mieux. Comme l'indique le document A75/8, une priorité stratégique commune consiste à réorienter les systèmes de santé pour les soins de santé primaires, en tant que fondement de la couverture sanitaire universelle. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations sur les prochaines étapes.

¹ Voir le compte rendu de la réunion du Directeur général et du Bureau du Conseil exécutif tenue le 14 octobre 2022 (https://apps.who.int/gb/gov/fr/chair-and-officers-of-the-executive-board_fr.html).

6. Déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, et santé mentale

Afin de donner suite aux décisions WHA72(11) (2019) et WHA75(11) (2022), ainsi qu'aux résolutions WHA66.10 (2013), WHA74.4 (2021) et WHA74.5 (2021), le Directeur général présentera un rapport de synthèse sur les progrès accomplis dans le suivi de la déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, et ce pour plusieurs domaines prioritaires. En annexe au rapport figurera un projet de liste actualisée d'options de politique générale et d'interventions d'un bon rapport coût/efficacité pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (appendice 3 du Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles). Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et de son annexe et à examiner un projet de décision recommandant à l'Assemblée de la Santé d'adopter le projet de liste actualisée d'options de politique générale.

7. Produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés

Conformément à la résolution WHA65.19 (2012), le Directeur général transmettra un rapport sur les conclusions des dixième et onzième réunions plénières du dispositif des États Membres concernant les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés. Ce rapport comprendra un examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de huit activités prioritaires pour la période 2022-2023 conformément à la stratégie de l'OMS pour la prévention, la détection et l'action en matière de produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés, et une recommandation tendant à ce que le dispositif fasse l'objet d'une évaluation indépendante. Le Conseil sera invité à examiner un projet de décision dans lequel il sera recommandé à l'Assemblée de la Santé de mener une évaluation indépendante du dispositif des États Membres.

8. Renforcement de la réadaptation dans les systèmes de santé

Le Conseil sera invité à prendre note d'un rapport présenté par le Directeur général sur la réadaptation dans les systèmes de santé. Au cours de ses débats, il sera en outre invité à donner des orientations sur le renforcement de la réadaptation dans les systèmes de santé et de la couverture sanitaire universelle, sur des aspects de la préparation aux situations d'urgence et sur le mandat confié au Secrétariat de poursuivre la collaboration avec les États Membres, les organisations internationales et les autres parties prenantes concernées en vue de renforcer la réadaptation dans les systèmes de santé.

9. Projet de stratégie mondiale sur la lutte anti-infectieuse

Conformément à la résolution WHA75.13 (2022), le Directeur général présentera un résumé d'orientation du projet de stratégie mondiale pour la lutte anti-infectieuse dans les établissements de santé et de soins de longue durée. Le Conseil sera invité à examiner un projet de décision tendant à recommander l'adoption du projet de stratégie à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé.

10. Feuille de route mondiale pour vaincre la méningite à l'horizon 2030

Conformément à la résolution WHA73.9 (2020), le Directeur général soumettra à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent cinquante-deuxième session, un rapport faisant le point de la situation mondiale de la méningite et évaluant les efforts déployés en matière de prévention et de lutte. Le Conseil exécutif sera invité à prendre note du rapport et à donner de nouvelles orientations concernant l'approche du Secrétariat.

11. Standardisation de la nomenclature des dispositifs médicaux

Conformément à la décision WHA75(25) (2022) et à la résolution WHA60.29 (2007), ce rapport fera le point sur les activités du Secrétariat sur la collecte et l'intégration d'informations relatives aux dispositifs médicaux dans les plateformes de l'OMS, ainsi que sur les activités connexes visant à soutenir ce processus. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations sur la voie à suivre proposée dans le rapport.

Pilier 2 : Un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire

12. Urgences de santé publique : préparation et action

12.1 Renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires

- Renforcement de l'architecture mondiale à l'appui de la préparation, de la riposte et de la résilience face aux urgences sanitaires

À la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, le Directeur général a présenté 10 propositions visant à renforcer l'architecture mondiale à l'appui de la préparation, de la riposte et de la résilience face aux urgences sanitaires. Ce rapport donne un aperçu de l'état des consultations sur les propositions et présente les prochaines étapes. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à donner des orientations supplémentaires.

- Renforcement des essais cliniques afin de fournir des données factuelles de qualité sur les interventions sanitaires et d'améliorer la qualité et la coordination de la recherche

Ce rapport présentera les mesures prises à ce stade par le Secrétariat concernant l'application de la résolution WHA75.8 (2022). Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations sur les mesures proposées dans le document.

- Répartition proportionnelle des fonds pour la contribution de partenariat en vertu du Cadre de préparation en cas de grippe pandémique pour l'échange des virus grippaux et l'accès aux vaccins et aux autres avantages

Conformément à la section 6.14.5 du Cadre de préparation en cas de grippe pandémique pour l'échange des virus grippaux et l'accès aux vaccins et aux autres avantages, et sur la base des conseils du Groupe consultatif sur le Cadre PIP, le Directeur général proposera dans ce rapport que, pour la période 2023-2030, la répartition proportionnelle actuelle des fonds de contribution du partenariat (70 % pour les mesures de préparation et 30 % pour les activités de riposte) soit maintenue. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à examiner un projet de décision.

12.2 Action de l'OMS dans les situations d'urgence sanitaire

Le Directeur général présentera un rapport afin de faire le point sur l'ensemble des urgences de santé publique de portée internationale, des urgences classées de niveau 3 par l'OMS et des situations d'urgence déclarées de niveau 3 par le Comité permanent interorganisations des Nations Unies pour lesquelles l'OMS est intervenue en 2022 (jusqu'en septembre) ; de récapituler les progrès accomplis pour améliorer la recherche-développement pour les maladies à potentiel épidémique ; et de présenter l'action menée par l'OMS aux niveaux mondial, régional et national pour se préparer aux urgences sanitaires, les prévenir, les détecter et y riposter. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

- Mise en œuvre de la résolution WHA75.11 (2022)

Le Directeur général soumettra un rapport présentant les activités menées par le Secrétariat afin de donner suite aux demandes formulées dans la résolution WHA75.11 (2022) et comprenant une évaluation de la situation sanitaire de la population ukrainienne, ainsi que des répercussions en matière de santé, dans la région et au-delà. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations sur la base du document.

12.3 Initiative mondiale Santé pour la paix

Conformément à la décision WHA75(24) (2022), le Directeur général présentera un rapport sur les conclusions des consultations entre les États Membres et les observateurs concernant l'application de la voie à suivre proposée dans le document EB150/20 et sur l'élaboration d'une feuille de route pour l'Initiative mondiale Santé pour la paix. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à recommander à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé des mesures sur la base du document.

13. Poliomyélite

13.1 Éradication de la poliomyélite

Le Directeur général présentera un rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie d'éradication de la poliomyélite 2022-2026, y compris sur les progrès accomplis dans l'interruption du poliovirus sauvage et des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale, ainsi qu'un point sur la situation financière à la fin de l'année 2022. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à centrer ses discussions sur les moyens concrets de mettre en œuvre et de financer pleinement la Stratégie d'éradication de la poliomyélite 2022-2026.

13.2 Planification de la transition pour la poliomyélite et activités postérieures à la certification

Conformément à la décision WHA70(9) (2017), le Directeur général fera le point sur la mise en œuvre du plan d'action stratégique de l'OMS pour la transition pour la période 2019-2023, en mettant l'accent sur son évaluation à mi-parcours et en récapitulant les progrès réalisés et les enjeux au niveau des pays. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations sur la façon de faire avancer la transition pour la poliomyélite.

Pilier 3 : Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être

14. Promotion du bien-être et de la santé

Conformément à la résolution WHA75.19 (2022), ce rapport présente le contexte général et les modalités d'élaboration du projet de cadre de l'OMS pour atteindre le bien-être. Ce projet de cadre intègre des approches et des outils de promotion de la santé à l'intention des États Membres et des partenaires afin de soutenir les efforts qu'ils déploient pour relever les grands défis mondiaux liés à l'environnement, à la santé publique et à l'instabilité sociale, économique et politique, lesquels ont des répercussions sur la santé et sur le bien-être des populations. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à donner des orientations sur l'élaboration du projet de cadre.

15. Mettre fin à la violence à l'égard des enfants grâce au renforcement des systèmes de santé et aux approches multisectorielles

Conformément à la résolution WHA74.17 (2021), le Directeur général présentera un rapport décrivant les progrès accomplis en vue de mettre fin à la violence à l'égard des enfants grâce au renforcement des systèmes de santé et aux approches multisectorielles, y compris les mesures de renforcement des capacités et les réformes juridiques dans les pays, l'élaboration de documents d'orientation, le plaidoyer de haut niveau et la mise en place de l'Initiative mondiale de soutien aux parents. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations sur la base du document.

16. Déterminants sociaux de la santé

Afin de donner suite aux demandes formulées dans la résolution WHA74.16 (2021), le Directeur général présentera un rapport décrivant la teneur du projet de rapport mondial de l'OMS sur les déterminants sociaux de l'équité en santé et un projet de cadre opérationnel pour mesurer et évaluer les déterminants sociaux de la santé et les inégalités en matière de santé, et agir sur ceux-ci, ainsi sur que l'appui fourni aux pays pour agir sur les déterminants sociaux de l'équité en santé, le but étant d'atténuer les répercussions de la pandémie de COVID-19 et d'autres crises. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations sur la base du document.

17. Le meilleur état de santé que les personnes handicapées sont capables d'atteindre

Afin de donner suite à la résolution WHA74.8 (2021), le Directeur général présentera un rapport faisant la synthèse du Rapport mondial de l'OMS sur l'équité en santé pour les personnes handicapées et décrivant les mesures supplémentaires prises par le Secrétariat pour mettre en œuvre la résolution. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations sur la base du document.

18. Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025)

Ce rapport fournira une vue d'ensemble de la mise en œuvre de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025). Il récapitulera les travaux réalisés à ce jour et les progrès accomplis vers les objectifs mondiaux et vers les engagements pris dans le cadre de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition. Il présentera également les nouvelles contributions et les nouveaux engagements des États Membres et des différents acteurs et proposera une série de mesures pour accélérer les efforts en vue d'atteindre les objectifs mondiaux en matière de nutrition. Le Conseil exécutif sera invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations concernant la voie à suivre proposée.

19. Les sciences comportementales au service de la santé

Ce rapport donnera un aperçu des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Initiative de renforcement des sciences comportementales au service de la santé. On y trouvera des informations supplémentaires pour compléter le rapport soumis par le Secrétariat à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2022 ; un ensemble de priorités y est également proposé pour 2023. Le Conseil exécutif sera invité à prendre note du rapport et à donner des orientations concernant la voie à suivre proposée.

Pilier 4 : Une OMS plus efficace et efficiente apportant un meilleur soutien aux pays

20. Questions budgétaires et financières

20.1 Financement et exécution du budget programme 2022-2023 et perspectives de financement du budget programme 2024-2025

Le Directeur général présentera un rapport sur le financement et l'exécution du budget programme 2022-2023 et fera le point sur la situation financière pour le budget programme 2024-2025. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

20.2 Projet de budget programme 2024-2025

Le Directeur général présentera le premier avant-projet de budget programme 2024-2025. Le Conseil exécutif sera invité à examiner la version complète de l'avant-projet de budget programme 2024-2025 et à donner des orientations en vue d'en arrêter la version définitive pour la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé. Des réunions intersessions avec les États Membres sont prévues entre janvier et avril 2023 pour présenter des données actualisées si besoin.

20.3 Treizième programme général de travail, 2019-2025

Donnant suite à la demande formulée dans la résolution WHA75.6 (2022), le Directeur général présentera les conclusions des consultations des États Membres concernant la prolongation du treizième programme général de travail, 2019-2023 jusqu'en 2025. Les consultations ont porté sur : a) l'alignement des priorités et de la stratégie du treizième programme général de travail sur le budget programme pour 2024-2025, et l'intégration des enseignements tirés de la pandémie afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable liés à la santé ; b) le recours à une approche de l'exécution fondée sur des données probantes en vue de recenser les interventions à fort impact permettant d'accélérer les progrès au niveau mondial et régional et à l'échelle des pays ; c) le renforcement des capacités des pays et de l'action visant à promouvoir des plateformes intégrées pour orienter les priorités nationales ; et d) l'application du cadre de résultats en tant qu'outil de responsabilisation pour rendre compte des résultats et se servir des mesures de l'impact pour suivre les cibles du triple milliard et les objectifs de développement durable liés à la santé et examiner les plans visant à améliorer les données et les systèmes d'information sanitaire dans les pays. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

20.4 Barème des contributions pour 2024-2025

Le Directeur général présentera le rapport sur le barème des contributions pour l'exercice 2024-2025, lequel est inchangé par rapport au barème actuellement utilisé par l'OMS pour 2023, ainsi qu'un projet de résolution recommandant l'adoption du barème par la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé.

20.5 Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière

Le Directeur général présentera le rapport sur les amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière, ainsi qu'un projet de résolution portant confirmation des amendements apportés au Règlement financier par le Conseil exécutif, dans lequel il sera également recommandé à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter les modifications au Règlement financier.

21. Questions relatives à la gestion

21.1 Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels

Le Secrétariat fera le point sur la mise en œuvre du Plan de lutte de la direction, qui porte sur la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et présente des mesures destinées à y remédier ; il présentera les défis qui restent à relever et il exposera la stratégie triennale de l'OMS pour la tolérance zéro à l'égard de l'inconduite sexuelle 2023-2025. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations supplémentaires sur la base du document.

22. Le point sur le Fonds pour les infrastructures

- Stratégie de rénovation des bâtiments de l'OMS à Genève

Le rapport du Directeur général sur la stratégie de rénovation des bâtiments à Genève fait le point sur l'état d'avancement des projets de construction et de rénovation. Il donne également un aperçu de la situation financière du projet et du volet immobilier du Fonds pour les infrastructures. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

23. Questions relatives à la gouvernance

23.1 Questions soulevées par le Groupe de travail sur le financement durable

- Rapport du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple sur le renforcement de la gouvernance budgétaire, programmatique et financière de l'OMS

Le Groupe de travail des États Membres présentera son rapport sur le renforcement de la gouvernance budgétaire, programmatique et financière de l'OMS afin d'analyser les défis de la gouvernance en matière de transparence, d'efficacité, de responsabilisation et de conformité. Dans ce rapport figureront des recommandations d'améliorations à long terme qui seront examinées par le Groupe de travail à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent cinquante-deuxième session et du Comité du programme, du budget et de l'administration à sa trente-septième réunion. Le Conseil sera invité à examiner le rapport et à donner des recommandations, selon qu'il conviendra.

- Plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat

En complément du rapport du Groupe de travail des États Membres, que le Conseil exécutif a prié d'établir à sa cent cinquante et unième session, le plan de mise en œuvre de la réforme, établi par le Secrétariat afin de donner suite à la décision WHA75(8) (2022) sur le financement durable, sera également présenté. Ce plan de mise en œuvre présentera les progrès accomplis à ce jour en matière de réformes ainsi qu'un calendrier préliminaire et les ressources nécessaires à la mise en œuvre de réformes supplémentaires, y compris, mais sans s'y limiter, les réformes budgétaires, programmatiques, financières, de gouvernance et de redevabilité relevant du Secrétariat. Le Conseil sera invité à adopter ce document.

- Financement durable : faisabilité d'un mécanisme de reconstitution des fonds, y compris les options à examiner

Ce rapport évaluera la faisabilité d'une éventuelle reconstitution des ressources de l'OMS, comme demandé par l'Assemblée de la Santé dans la décision WHA75(8) (2022) sur le financement durable, approuvant les recommandations du Groupe de travail des États Membres sur le financement durable (appendice 2 du document A75/9). Il rendra compte de l'examen par le Secrétariat de la faisabilité d'une reconstitution des ressources de l'OMS conformément aux six principes adoptés dans la décision WHA75(8) (2022). Cet examen a notamment consisté à mener des consultations avec les États Membres par l'intermédiaire du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple et à réaliser une analyse comparative d'une série de reconstitutions, au sein de la scène mondiale de la santé et au-delà. Le Conseil sera invité à examiner le rapport et à donner des orientations supplémentaires.

23.2 Stratégies ou plans d'action mondiaux dont l'expiration est prévue dans un délai d'un an

- Plan d'action mondial de l'OMS pour promouvoir la santé des réfugiés et des migrants, 2019-2023

Comme demandé dans la décision WHA73(15) (2020) intitulée « Réforme de l'OMS : gouvernance », en ce qui concerne les stratégies ou plans d'action mondiaux dont l'expiration est prévue dans un délai d'un an, le Directeur général présentera un rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial de l'OMS pour promouvoir la santé des réfugiés et des migrants, 2019-2023. Le Conseil sera invité à prendre note de ce rapport et à étudier la voie à suivre, le plan d'action actuel se terminant en 2023.

- Stratégie de l'OMS pour la médecine traditionnelle 2014-2023

Conformément à la décision WHA75(19) (2022), le Directeur général présentera un rapport final sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de l'OMS pour la médecine traditionnelle 2014-2023. Celui-ci présentera une évaluation de la stratégie et couvrira les mesures prises par le Secrétariat, les succès obtenus, les difficultés rencontrées, les enseignements tirés et la voie à suivre. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à étudier la voie à suivre, la stratégie actuelle se terminant en 2023.

23.3 Réforme de l'OMS

- Participation des acteurs non étatiques aux organes directeurs de l'OMS

Ce rapport fait le point sur la façon d'améliorer utilement la participation des acteurs non étatiques aux travaux des organes directeurs de l'OMS. Conformément à la décision EB150(12) (2022), une réunion informelle préalable de l'Assemblée de la Santé avec des acteurs non étatiques sera organisée chaque année. Il est proposé dans le rapport de poursuivre, pour certains points de l'ordre du jour, la pratique des déclarations groupées d'acteurs non étatiques. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à examiner un projet de décision.

- Présence de l'OMS dans les pays, territoires et zones

Conformément à la décision WHA69(8) (2016), ce document d'information fait le point sur les préparatifs du rapport 2023 sur la présence de l'OMS dans les pays, territoires et zones et met en relief les principales conclusions du rapport établi en 2021. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations quant à la préparation des rapports futurs.

23.4 Collaboration avec les acteurs non étatiques

- Rapport sur l'application du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques

Conformément à la résolution WHA69.10 (2016) et au Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques (alinéa a) du paragraphe 68), le Directeur général présentera le septième rapport annuel sur l'application par l'OMS du Cadre, document qui illustre la collaboration avec ces entités et rend compte des différents aspects relatifs à l'application du Cadre aux trois niveaux de l'Organisation. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

- Acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS

Conformément aux dispositions du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, le Conseil exécutif, par l'intermédiaire de son Comité du programme, du budget et de l'administration, est chargé d'examiner les demandes d'admission à des relations officielles présentées par des acteurs non étatiques et de passer en revue la collaboration avec un tiers des entités en relations officielles afin de décider s'il est souhaitable de maintenir ces relations officielles, de les reporter ou d'y mettre fin. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à examiner un projet de décision.

23.5 Ordre du jour provisoire de la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé et date et lieu de la cent cinquante-troisième session du Conseil exécutif

Le Conseil examinera un projet de décision sur la date et le lieu de la cent cinquante-troisième session du Conseil exécutif.

- Considérations relatives à un recours éventuel au vote électronique lors de futures réunions des organes directeurs

La disponibilité future de systèmes intégrés de vote électronique au Siège de l'OMS et au Palais des Nations justifie que le Conseil examine s'il faut recommander leur utilisation par les organes directeurs de l'OMS. Parmi les différents aspects à prendre en compte figurent les coûts financiers, la sécurité, le caractère constant de la disponibilité et les répercussions potentielles du recours à de tels systèmes sur la conduite des réunions des organes directeurs de l'OMS, notamment la prise de décision par consensus au sein des organes directeurs. Le Conseil sera invité à examiner le rapport et à donner des orientations supplémentaires.

24. Comités du Conseil exécutif

24.1 Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance

- Composition [le cas échéant]

24.2 Comités des fondations et groupes de sélection

Le Directeur général soumettra des rapports résumant les conclusions des réunions des comités de sélection pour les prix qui seront décernés en 2023.

24.3 Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire

Le Conseil prendra connaissance du rapport de la première réunion de la première Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire. Il sera invité à en prendre note.

25. Questions relatives au personnel

25.1 Nomination du Directeur régional pour les Amériques

La proposition du Comité régional au Conseil concernant la nomination du Directeur régional sera transmise au Conseil pour examen. Le Conseil sera invité à examiner un projet de résolution.

25.2 Déclaration du représentant des associations du personnel de l'OMS

Dans une déclaration au Conseil, le représentant des associations du personnel de l'OMS, du CIRC, de l'OPS et de l'ONUSIDA mettra en évidence les avis des membres à propos des questions qui sont jugées très importantes en ce moment pour l'Organisation.

25.3 Rapport de l'Ombudsman

Depuis 2018, tous les ombudsmans de l'OMS présentent au Conseil un rapport annuel conjoint de leurs activités. L'Ombudsman présentera un rapport rédigé à l'issue de consultations avec les ombudsmans régionaux et décrivant leurs activités depuis le rapport précédent. Ce rapport présentera également les grandes lignes des problèmes systémiques les plus pertinents recensés au cours de la période. Un rapport distinct fera le point sur la réponse apportée par l'administration aux recommandations émises dans les précédents rapports.

25.4 Ressources humaines

Le Directeur général présentera une version actualisée du rapport annuel sur les ressources humaines 2021, dont la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé a pris note en mai 2022. Le rapport résumera les données sur le personnel et décrira les activités menées dans le cadre de la stratégie des ressources humaines et dans les principaux domaines de transformation. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

Le Directeur général soumettra également un rapport présentant les mesures prises pour réformer le Bureau des services de contrôle interne de l'OMS, à la lumière des recommandations de l'audit externe sur le traitement des affaires d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels par le Bureau des services de contrôle interne et par le Département Conformité, gestion des risques et éthique, et des orientations données à ce sujet par la trente-sixième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration et par le Conseil exécutif à sa cent cinquante et unième session.

25.5 Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière

Les amendements apportés par le Directeur général au Règlement du personnel sont soumis pour confirmation au Conseil en application de l'article 12.2 du Statut du personnel. Les amendements proposés au Statut du personnel seront présentés au Conseil pour examen, en vue de leur soumission à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à examiner un projet de résolution.

25.6 Rapport de la Commission de la fonction publique internationale

Le Directeur général transmettra au Conseil le rapport et les recommandations de la Commission. Le Secrétariat fournira oralement au Conseil une synthèse des points saillants. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

25.7 Réforme du programme mondial de stages

Ce rapport décrit les progrès accomplis par rapport aux cibles fixées dans la résolution WHA71.13 (2018) sur la réforme du programme mondial de stages et les mesures futures prévues.

25.8 Mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et de la politique de l'OMS sur le handicap

Afin de donner suite à la résolution WHA74.8 (2021) et conformément à la demande formulée par le Conseil exécutif à sa cent quarante-sixième session,¹ le Directeur général présentera les progrès accomplis par l'OMS dans la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap de 2019 à la mi-2022. Le Conseil sera invité à prendre note de ce rapport.

26. Rapport sur les réunions de comités d'experts et de groupes d'étude

- Tableaux et comités d'experts et leur composition

En application de l'article 4.23 du Règlement applicable aux tableaux et comités d'experts, le Directeur général présentera un rapport sur les réunions des comités d'experts et groupes d'étude, comprenant un résumé des recommandations figurant dans les rapports des comités d'experts et des observations quant à leur intérêt pour les politiques de santé publique et leurs répercussions pour les programmes de l'Organisation. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

En outre, le Directeur général donnera des précisions à la fois sur les réunions et sur la composition des comités d'experts qui se sont réunis en 2022.

27. Clôture de la session

= = =

¹ Document EB146/2020/REC/2, procès-verbal de la première séance.